

## Délibération

---

**Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019**  
**Délibération n°2019-08**

---

**Délibération complémentaire à la délibération 2019-04 du 19 février 2019 - Eau et Paysages : avenant n°2 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire / LOT 1 CARENE**

Date de la convocation : 26 juin 2019  
Nombre de membres du Bureau : 25  
Nombre de Conseillers en exercice : 25

**Président de séance** : Johanna ROLLAND

**Présents : 13 Elus**

Sylvie CAUCHIE – Marc DENIS – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Pascale HAMEAU – Sylvain LEFEUVRE – Yvon LERAT – Rémy NICOLEAU – Pascal PRAS – Johanna ROLLAND – Fabrice ROUSSEL - David SAMZUN – Alain VEY

**Absents et représentés** : 0

**Absents et excusés : 12 Elus**

Bertrand AFFILE – Martin ARNOUT – Jean-Luc BESNIER – Christian COUTURIER – Joël GEFFROY – Hervé GRELARD – Franck HERVY – Alain MICHELOT – Mireille PERNOT – Alain ROBERT – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

## Délibération

---

**Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019**

**Délibération n°2019-08**

---

**Délibération complémentaire à la délibération 2019-04 du 19 février 2019 - Eau et Paysages : avenant n°2 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire / LOT 1 CARENE**

La Présidente,

Expose

En complément à la délibération 2019-04 en date du 19 février 2019 ayant approuvé l'avenant n°2 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire pour le LOT 1 concernant la CARENE, il est nécessaire d'en préciser les délais et les motivations.

Pour rappel, sur le site de la CARENE, un programme de travaux ambitieux a été voté, comprenant le réaménagement du port de Rozé à St Malo de Guersac, l'édification d'un belvédère offrant une vue panoramique sur les marais de Brière ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable reliant Saint-Nazaire à Rozé puis Fédrun dans la commune de St Joachim le long du Brivet. Un groupement pluridisciplinaire de paysagistes, urbanistes, écologues, bureau d'études technique est titulaire d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour suivre les travaux sur ce site. Le mandataire en est l'agence Coloco. Un premier avenant a été conclu en 2016 à cet accord-cadre modifiant la répartition des honoraires entre les cotraitants du groupement de maîtrise d'œuvre.

Le deuxième avenant vient proroger la durée de l'accord-cadre à huit ans, en raison de la complexité du projet.

En effet, ce projet fédère six entités intercommunales ainsi que toutes leurs communes membres qui doivent, en continu trouver des compromis à la fois techniques et financiers malgré les mandats qui peuvent se succéder depuis 2013, date du lancement du projet.

Il est fondé, depuis le début, sur la co-construction et la concertation avec tous les publics, individuels, associatifs, institutionnels sur les six sites concernés. Ceci induit une adaptation permanente du contenu des prestations d'aménagement acquises auprès des équipes titulaires de ces marchés publics.

Enfin, il fait intervenir des co-financeurs qui ont des exigences spécifiques et parfois changeantes et des prescriptions supplémentaires ont été exigées des services instructeurs de l'Etat qui ont conduit à conclure des modifications de contrats.

Les ajustements conclus pour le projet ont donc conduit à la définition d'un nouveau calendrier de chantier nécessitant la prolongation de la durée de l'accord-cadre, et donc la conclusion du deuxième avenant, pour permettre aux marchés subséquents de maîtrise d'œuvre de couvrir les dernières phases opérationnelles du chantier.

## Délibération

---

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-08

---

**Délibération complémentaire à la délibération 2019-04 du 19 février 2019 - Eau et Paysages : avenant n°2 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire / LOT 1 CARENE**

**Le bureau, dûment convoqué, délibère et :**

- PREND ACTE des compléments apportés.
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 03 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : MOULINIE Claire**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_08_DEL_BUR
Date de la décision:	2019-07-03 00:00:00+02
Objet:	Bureau du 3 juillet 2019 : délibération 2019-08 - délibération complémentaire à la délibération 2019-04 du 19 février 2019 - Eau et Paysages avenant n°2 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur le territoire Nantes Saint-Nazaire / lot 1 CARENE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.8 - Avenants
Identifiant unique:	044-200035335-20190703-2019_08_DEL_BUR-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20190703-2019_08_DEL_BUR-DE-1-1_0.xml	text/xml	1192
nom de original:		
2019 07 03 BUREAU delib 2019-08 complement delib 2019-04.pdf	application/pdf	105006
nom de métier:		
99_DE-044-200035335-20190703-2019_08_DEL_BUR-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105006

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h50min41s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h50min41s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h54min58s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h55min18s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-07-18</i>